

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE
Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 31/01/2022 à 20 heures

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Procuration	Destinataire procuration
VALLA Jean Michel	X				
MONTMAGNON Marie	X				
SIMONET Eric	X				
KUBICKI Anne Charlotte	X				
BARD Vincent	X				
BENSADI Schahrazad	X				
BELDA Gilbert			X	X	Christelle SOEUR
PLEINET Joelle	X				
ZANI Patrick	X				
ALLEON Aurélie	X				
DESPESSÉ Paul	X				
LEFEVRE Thomas			X	X	Barbara AROD
POURRET Bernard	X				
SOEUR Christelle	X				
AROD Barbara	X				
CHARBONNEL Anne	X				
DEVAL Pierre	X				
DESPLANQUES Gaspar	X				
FERROUSSIÉ Sylvie	X				
MEYER Marie Thérèse	X				
MICHEL DIT BARON Fabien		X			
OBOUSSIER Pascal	X				
ROBIN Frédéric		X			
RUNDLER Béate	X				
VICTOURON Sandrine	X				
BANC Chrystel	X				
JEUNOT Florian	X				
MAZÉROUX Camille		X			
TEYSSOT Béatrice			X	X	Florian JEUNOT

NOMBRE PRESENTS : 22 pour le point 1, puis 23

NOMBRE PROCURATIONS : 3

NOMBRE DE VOTANTS : 25 pour le point 1, puis 26

Mme BENSADI Schahrazad est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29/11/2021 qui est approuvé à l'unanimité

AFFAIRE n°1: CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire
votants pour 25

AFFAIRE n°2 : FINANCES

Rapporteur : Le Maire
votants pour 26

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la bonne continuité du fonctionnement des services et dans l'attente du vote du Budget 2022, il convient d'autoriser l'ordonnateur à engager des dépenses d'investissement dans la limite octroyée par l'article L 1612-1 soit 25% des dépenses d'investissement de 2021, soit la somme de 1 590 149 €.

Le Conseil Municipal approuve l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses de 2021, dans l'attente du vote du Budget 2022.

AFFAIRE n°3 : FINANCES

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire précise :
les rétrospectives financières de la section de fonctionnement depuis 2016 jusqu'en 2020, tant en recettes qu'en dépenses.

- Au niveau des recettes de fonctionnement, monsieur le maire rappelle qu'elles sont principalement composées de produits fiscaux et présentent un caractère rigide.
En ce qui concerne les dépenses, les postes des dépenses de gestion courantes et de personnel sont stables depuis plusieurs années.

Le focus sur la masse salariale fait apparaître une structuration des services en deçà de la moyenne de la strate, et une pyramide des âges relativement âgée, la moyenne d'âge des agents est de 50 ans.

En ce qui concerne l'endettement de la Commune, jusqu'en 2020, la Commune se désendettait, le déclenchement d'un nouvel emprunt en 2021, va rééchelonner ce désendettement. La structure de la dette se ventile de la façon suivante : 80 % taux fixe et 20 % taux indexé sur un taux variable Euribor.

- En matière d'investissement, Monsieur le Maire rappelle ;
 - les gros efforts d'équipement réalisés ces-dernières années, pour mémoire il rappelle que sur les 9 dernières années, la moyenne annuelle d'équipement s'élève à 2 245 000 €,
 - et la solidité des capacités de financements des investissements,

les perspectives financières pour l'année 2022,

- des recettes de fonctionnement qui se stabilisent avec une valorisation des bases fiscales du fait de l'inflation de l'année 2021, des dotations en baisse et des produits de service qui n'évoluent pas,
- des dépenses de fonctionnement qui vont augmenter fortement au regard des prévisions inflationnistes sur le coût de l'énergie, + 110% sur la facture d'électricité et + 219% sur la facture de gaz, soit une dépense totale supplémentaire de +240 000 €/an.
- des capacités de financement solides avec un excédent cumulé des années antérieures supérieur à 4 000 000 €,

- le maintien des efforts d'équipement des années précédentes, le prévisionnel est de l'ordre de 2 600 000 €.

En conclusion, Monsieur le Maire présente une 1ere maquette du Compte Administratif 2021, qui laisse apparaitre un excédent de + 800 000 € sur la section de fonctionnement et + 880 000 € sur la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose en conclusion de cette présentation de retenir comme axes financiers pour 2022,

- la mise en œuvre des 1ers gros projets du mandat, à savoir la construction du DOJO, et l'avenue de Provence,
- la poursuite de la structuration de nos services
- le soutien aux mondes associatifs saint marcellois,
- la continuité sur des efforts d'entretien du patrimoine communal,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport d'orientation du budget 2022. Le Budget 2022 sera voté en séance du Conseil Municipal ultérieurement, dans un délai de deux mois

AFFAIRE n°4 : FONCIER - PARCELLE ZI 008

Rapporteur : Le Maire

Votants pour 26

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le complément d'information donné par Monsieur le Maire sur la modification du prix de cette acquisition, valide l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 390 m² au prix de 30 €/m².

AFFAIRE n°5 : FONCIER - PARCELLE ZN 0067

Rapporteur : Le Maire

Votants pour 26

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du maire sur cette acquisition et de son intérêt pour la mise en œuvre du dispositif de jardins partagés sur la Commune, valide l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 13061 m² au prix forfaitaire de 20 000 €.

AFFAIRE n°6 : PATRIMOINE - SDED26 CONVENTION ASSISTANCE

Rapporteur : Le Maire

Votants pour 26

Le Conseil Municipal valide le principe d'adhésion au dispositif « ENERGIE PLUS » proposé par le SDED26, au regard des avantages que ce service pourra apporter à la Collectivité sur le suivi et la maîtrise de ses couts en matière d'énergie. Le cout annuel d'adhésion est fixé à 0.50€/habitant,

AFFAIRE n°7 : PATRIMOINE - CONVENTION SERVITUDE - SDED

Rapporteur : Le Maire

Votants pour 26

Le Maire rappelle que le SDED 26 va procéder à l'enfouissement de réseaux sur le chemin des acacias, et qu'à ce titre les travaux vont nécessiter le passage de câbles sur une propriété Communale

Le Conseil Municipal valide la demande de convention de servitude de réseaux sur les parcelles Communales ZI 0010, 229 et 231 au profit du SDED 26.

AFFAIRE n°8 : PATRIMOINE - CONVENTION SERVITUDE - ENEDISRapporteur :

Votants pour 26

L'adjoint rappelle que ENEDIS va procéder au renforcement du réseau sur le secteur des petits Eymard, et qu'à ce titre les travaux vont nécessiter le passage de câbles sur une propriété Communale

Le Conseil Municipal valide la demande de convention de servitude de canalisation sur la parcelle Communale AE 236 au profit d'ENEDIS pour permettre le renforcement du réseau électrique.

AFFAIRE n°9 : VOEURapporteur : Le Maire

Votants pour 26

Le Conseil Municipal valide la formulation d'un vœu à réaliser auprès de l'Etat, pour la mise en œuvre d'une dotation exceptionnelle pour 2022, pour faire face à l'inflation des coûts de l'énergie, qui pour mémoire est estimée pour la Commune à + 245 000 €.

Monsieur DESPLANQUES, soutien cette initiative, mais précise que les collectivités territoriales devraient changer de posture vis-à-vis de l'état et ce afin de ne pas être en contradiction avec leur souhait d'indépendance et de plus de décentralisation. En effet, demander à chaque fois à l'état des moyens financiers supplémentaires lorsqu'il y a une « crise » ne va pas dans le sens de leur autonomisation.

Monsieur le Maire pense que dans ce cas précis, la formulation de cette aide n'est pas complètement contradictoire avec cette volonté, dans la mesure où c'est bien l'Etat qui a organisé la dérèglementation du marché de l'électricité et du gaz sans que les collectivités puissent y participer ou bien même l'organiser. Et qu'aujourd'hui, la flambée des prix qui résulte de cette dérèglementation ne peut être endiguée par une démarche locale.

AFFAIRE n°10 : Compte rendu des DécisionsRapporteur : Monsieur le Maire

N°	DATE	DECISIONS 2022
1	12/01/2022	REMBOURSEMENT FRAIS COMMISSION CULTURELLE
2	12/01/2022	VIREMENT CREDITS BUDGET PRINCIPAL
3	12/01/2022	ERRATUM VIREMENT CREDIT BUDGET PRINCIPAL
4	31/01/2022	CONVENTION RUGBY

AFFAIRE n°11 : Affaires Diverses

L'adjoint au patrimoine, Monsieur SIMONET sollicite ses collègues du Conseil Municipal pour qu'ils puissent s'inscrire sur les fiches actions du Plan Communal de Secours, et plus particulièrement sur les cellules :

- Logistique
- Interventions Extérieures

Mme la Conseillère déléguée, Christelle SCEUR, aux Commerces, rappelle que le tirage de la Tombola aura lieu le 04 février prochain en présence des commerçants mais sans public en raison du contexte sanitaire,

M l'Adjoint à la Culture, Patrick ZANI, rappelle la pièce de théâtre du 06 février prochain à l'Espace Culture Liberté.

La séance est levée à 21h30.